

Le 28 décembre 2021

Objet : FCP UFF ALLOCATION STRATÉGIES - remplacement de l'indice Eonia

Dans le cadre de la mise en conformité avec le règlement (UE) 2016/1011 « BMR », la société de gestion a décidé d'utiliser le nouvel indice sur le marché monétaire de la zone euro qui a vocation à remplacer totalement l'EONIA. En effet, depuis octobre 2019, l'EONIA est indexé sur le cours de l'€STER, et est égal à l'€STER augmenté de 8,5 points de base.

La société de gestion informe les porteurs du FCP UFF ALLOCATION STRATEGIES que la rédaction de l'indicateur de référence de son fonds maître FCP PERSPECTIVE est par conséquent modifié comme suit :

« €STR capitalisé +4,085%»

Le remplacement de l'EONIA par l'€STR capitalisé + 0,085 % n'est pas assimilé à un changement d'indicateur de référence.

La date d'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour le 31 décembre 2021. La documentation réglementaire du FCP sera modifiée en conséquence.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur du FCP UFF ALLOCATION STRATÉGIES disponible sur le site www.la-francaise.com

Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.